

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE  
LUNDI 7 FÉVRIER 2022 À 20h00 EN VIDÉOCONFÉRENCE.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	En ligne	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	En ligne	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	En ligne	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	En ligne	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	En ligne	siège n° : 4
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	En ligne	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	En ligne	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

**Est absent :**

Les membres du Conseil forment quorum. En raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, la séance se tient à huis clos et en ligne. Un enregistrement de la rencontre sera disponible aux citoyens ultérieurement.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

Aucune personne n'assiste à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
  4. CONSEIL MUNICIPAL
    - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
  5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
    - 5.1. Dépôt de la correspondance
  6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
    - 6.2. Dépôt des états financiers de janvier 2022
    - 6.3. Adoption du règlement numéro 310-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.
    - 6.4. Correction au règlement # 308-21 modifiant le règlement de construction 214-10
    - 6.5. Prolongation de contrat du directeur général
    - 6.6. Nomination d'un maire suppléant
  7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
    - 8.1. Acceptation de soumission pour travaux d'ingénierie projet rue Pelletier
    - 8.2. Demande d'aide financière au député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, dans le cadre du PPA-CE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1. Demande de contribution financière pour le Livre des Athlètes de La Mitis

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1. Modification d'un acte de vente

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

13.1.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**22-02-012 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-013 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes**

**Maire**

- MRC : Monsieur Bruno Paradis est réélu comme préfet alors que monsieur Georges Deschênes est lui aussi réélu comme préfet adjoint;
- M. Deschênes est nommé sur les comités suivants : commission agricole, conseil d'administration régie matière recyclable, comité exécutif, lots intra municipaux, comité éolien et le Tridem en immigration;
- Toujours MRC, monsieur Claude Gagnon a donné sa démission;
- La demande au PM 150 pour le comité jeunesse est acceptée.

**M. Sylvain Deschênes, conseiller :**

**siège n° : 1**

- Au niveau de la machinerie, un des camions à neige a nécessité des réparations de radiateur;
- Pour le déneigement, l'hiver clément rend la situation plus facile à gérer.

**M. Étienne Lévesque, conseiller :**

**siège n° : 2**

- Matières résiduelles : il a reçu le document sur la consigne élargie;
- Tourisme : les activités extérieures dans notre région sont le meilleur endroit sécuritaire pour en ces temps de pandémie;
- Il est président du TAC (transport collectif) depuis juin.



**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-015 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JANVIER 2022**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 janvier 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-016 6.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-22 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI.**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 310-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été donné le 10 janvier 2022 et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la même séance ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** le règlement numéro 310-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-017 6.4 – CORRECTION AU RÈGLEMENT # 308-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 214-10**

**ATTENDU QUE** lors de l'adoption du règlement 308-21 modifiant le règlement de construction 214-10 le 6 décembre 2021 une erreur mineure sur la numérotation du règlement est survenue;

**ATTENDU QUE** la modification ne change rien à l'objet du règlement et les normes qu'il édicte demeurent les mêmes ;

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier dépose séance tenante le règlement modifié portant le nom de règlement 311-21 modifiant le règlement de construction 214-10.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la modification au règlement 308-21 modifiant le règlement de construction 214-10 pour qu'il devienne le *règlement 311-21 modifiant le règlement de construction 214-10*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-018 6.5 – PROLONGATION DE CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Guillaume Lavoie demande l'ajournement à 20h14

Monsieur Guillaume Lavoie lève l'ajournement à 20h23

**ATTENDU QUE** monsieur Frédérick Lee est à l'emploi de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski depuis le 17 février 2020;

**ATTENDU QUE** le contrat de monsieur Lee vient à échéance;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer une nouvelle entente de travail ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski prolonge le contrat de monsieur Frédérick Lee pour une durée de 4 ans soit du 17 février 2022 au 16 février 2026 ;

**QUE** monsieur Georges Deschênes maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-019 6.6 - Nomination d'un maire suppléant**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un maire suppléant afin de pallier aux responsabilités du maire en cas non-disponibilité de ce dernier à effectuer ses tâches et responsabilités ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** les conseillers suivants soient nommés pour les périodes suivantes :

Étienne Lévesque Mars, avril, mai et juin

Stéphane Deschênes Juillet, août, septembre et octobre

Guillaume Lavoie Novembre, décembre, janvier et février

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-020 8.1- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR TRAVAUX D'INGÉNIEURIE PROJET RUE PELLETIER**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 doit effectuer des travaux de

changement de conduites d'eau du tronçon Pelletier Nord jusqu'au Chemin du Mont-Comi ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit engager des services d'ingénierie pour faire les plans et devis et préparer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux ;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres pour les services d'ingénierie a été envoyé à diverses firmes et qu'une seule a déposé une soumission ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel de Rimouski accepte la soumission du service d'ingénierie de la MRC de La Mitis au montant de 43 339.25\$ taxes incluses;

**QUE** les sommes engagées pour les services à recevoir soient imputées à TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-021

**8.2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA, PASCAL BÉRUBÉ, DANS LE CADRE DU PPA-CE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a des besoins pour rechausser et travailler la structure du Rang Massé Ouest;

**ATTENDU QUE** ce chemin donne accès à plusieurs propriétés et entreprises de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la distance à rechausser et entretenir est de 7 km pour cette artère ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au député de Matane-Matapédia monsieur Pascal Bérubé une aide financière au montant de 100 000\$ pour des travaux de rehaussement et d'entretien sur le Rang Massé Ouest via le programme PPA-CE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-022

**10.1 – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE LIVRE DES ATHLÈTES DE LA MITIS**

Monsieur le maire George Deschênes se retire des délibérations. Il est remplacé sur ce point par monsieur Sylvain Deschênes maire suppléant comme président d'assemblée.

**ATTENDU** le projet de création d'un livre sur les athlètes de La Mitis;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de contribuer financièrement au livre des athlètes de La Mitis pour un montant de 250\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur George Deschênes réintègre les délibérations à titre de président d'assemblée

22-02-023

#### 11.1 – MODIFICATION D'UN ACTE DE VENTE

**CONSIDÉRANT** l'acte de vente intervenu entre la Municipalité et madame Véronique Plante le 4 octobre 2017 et enregistré sous le numéro 23 413 236, pour la vente des lots 4 986 497 et 4 986 498 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que, selon cet acte de vente, l'acquéreur devait modifier la maison mobile pour une maison unifamiliale dans un délai de douze (12) mois de la signature de l'acte de vente et que cette obligation contractuelle n'a pas été respectée en date de la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Véronique Plante du 16 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage numéro 211-10 autorise désormais l'usage « *Maison mobile* » dans la zone 47 HBF, zone qui inclut la propriété de madame Plante;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire que soit modifié cet acte de vente ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal accepte que soit modifié l'acte de vente intervenu entre la Municipalité et madame Véronique Plante le 4 octobre 2017 et enregistré sous le numéro 23 413 236, afin que soit abrogée la clause numéro 5 de la section « *Obligations de l'acquéreur* ».

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, monsieur Georges Deschênes, et le directeur général, monsieur Frédéric Lee, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski l'acte à intervenir entre les parties.

**QUE** les frais de notaire et tous autres frais soient à la charge de madame Véronique Plante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 12- PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

22-02-024

#### 13.1- APPUI AU MARCHÉ DU HAUT PLATEAU

**CONSIDÉRANT QU'**un regroupement de producteurs et Promotion Saint-Gabriel sont à l'élaboration d'un marché public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux gabiélois d'avoir accès à des produits de qualité, de proximité et de saison ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux producteurs d'accéder à une clientèle de proximité pour vendre leurs produits ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appui le projet de marché public des Hauts-Plateaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-025 13.2- DEMANDE AU MTQ- INVENTAIRE DES ACTIFS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souhaite inventorier ses actifs municipaux afin de mieux préparer ses orientations annuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le pavage des routes 234 et 298 relève du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au Ministère des Transports de lui transmettre les informations suivantes liées au pavage des routes 234 et 298 :

- Année de pavage par tronçon ;
- Le nombre de kilomètres pour chacun des tronçons ;
- Le coût de remplacement de chacun des tronçons ;
- L'état de ces derniers (1 à 5)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-02-026 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h37.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire  
trésorier

\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire